

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 DECEMBRE 2024

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Mathilde Picavet, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Stéphane Guigot, Cécile Pagant, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Mr Stéphane Guigot

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 en prenant compte des remarques suivantes :

Madame Mathilde Picavet demande que soit précisé dans le paragraphe « Informations Communales » le prix de vente d'une parcelle de terrain située lotissement «Saussy » à 120.00€ le m² ; Madame Annick Sauvain souhaite que soit mentionné le prix de vente du stère des têtes de chêne 2024-2025 fixé à 6.00€ ; rappelle le nombre des élus et conjoints inscrits au repas des Aînés soit 11 personnes ; demande à enlever la phrase sur l'achat du costume du Père Noël et souhaite une petite rectification de la phrase qui porte sur la pose et dépose des décors lumineux. Madame Martine Bugnot souhaite que soit ajoutée à la phrase « création d'une nouvelle association « Les Voisins de Corgoloin » sous réserve de la présentation des documents officiels de cette création, dans la nouvelle association »

DELIBERATIONS

➤ AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA « GRANDE RUE »

Le Maire présente l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet « TT Géomètre » pour les travaux d'aménagement de la « Grande Rue ».

Le montant provisoire de la rémunération était calculé sur une base HT de 480 000.00€ alors que le montant définitif s'élève à la somme de 723 955.00€ HT (tranche n°1 pour 206 345. € HT et tranches n°2 et 3 pour 517 610.00€ HT).

Le forfait de rémunération de Maîtrise d'œuvre est donc modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant et autorise le Maire à signer celui-ci.

➤ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR ET LA COMMUNE DE CORGOLOIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Maire présente la convention de partenariat entre le Département de la Côte d'Or et la Commune de Corgoloin pour le développement de la lecture publique dont l'objet est de définir les engagements des parties et les conditions d'octroi des services de la Médiathèque Côte d'Or. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

➤ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CORGOLOIN ET L'ASSOCIATION « LECTURE JEUNESSE » POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE

Le Maire donne lecture de la convention passée entre la commune de Corgoloin et l'Association « Lecture Jeunesse » représentée par Madame Muriel Jeanniard, Présidente, convention qui a pour but de définir les rôles et les missions de chacune des parties.

Le Conseil Municipal apporte quelques rectifications. La nouvelle trame sera envoyée à Madame Jeanniard.

➤ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CORGOLOIN ET LA COMMUNE DE COMBLANCHIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Le Maire présente une convention de partenariat entre la Commune de Corgoloin et la Commune de Comblanchien pour le développement de la lecture publique, convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service apporté par la commune de Corgoloin en tant que Bibliothèque Relais pour la réception des documents et outils d'animation livrés par la Médiathèque Côte d'Or pour la bibliothèque de Comblanchien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à signer celle-ci.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2-2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une décision modificative afin de procéder à un virement de crédits d'un montant de 4 000.00€ entre deux comptes de fonctionnement.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire prendra des arrêtés portant sur l'attribution de primes à des agents communaux.

INFORMATIONS DU MAIRE

***Commerces multi-services**

Dans le cadre des travaux en cours du commerce multi-services, un devis a été validé pour la pose d'une clôture grillagée rigide sur le mur réalisé par le maçon le long de la RD 974, d'un montant de 3 060.00€ TTC.

Mr Vincent Rodier suggère de prendre contact avec « Les Climats de Bourgogne » et demander s'ils octroient des aides dans le cas de ces travaux. Le Maire répond que non.

Toujours dans le cadre de ces travaux, le Maire communique le plan de la future division de terrain projetée par le cabinet de géomètres de Beaune. Après discussion, il est demandé de faire rectifier le plan de division, pour permettre la création d'un futur parking 6 places et de les matérialiser. Vincent Rodier demande s'il est possible de créer ce futur parking dès maintenant pour augmenter la valorisation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

***Travaux voirie de la « Grande Rue », 2^e tranche**

Les travaux d'aménagement de la « Grande Rue », 2^e tranche, commenceront le 13 janvier 2025 pour une durée de 8 semaines environ.

DIVERS

Intervention d'Annick Sauvain sur :

-La préparation de l'Arbre de Noël : 82 enfants/150 sont inscrits. Les membres du Conseil Municipal disponibles se retrouveront vendredi 13 décembre à partir de 15 heures. Cette année, le cadeau offert par la Municipalité est un bon d'achat de 15€ à prendre à la librairie de Nuits-Saint-Georges, et le spectacle sera assuré par un magicien de Magny-les-Villers. Mme Annick Sauvain remercie Mr Laurent Villeret pour son don de jus de fruit.

-Colis de Noël : Les Conseillers Municipaux procéderont à la distribution des colis de Noël samedi 21 décembre 2024 à partir de 10heures.

Ce colis sera destiné à toutes les personnes qui n'auront pu participer au repas des Aînés.

-Les habitants peuvent déposer en mairie des décorations de Noël ; la commune pourra s'en servir. La Place de la Mairie sera décorée mercredi 11 décembre à 9h30.

-Des remerciements ont été adressés à la Municipalité sur le repas des Aînés.

-ENEDIS fait connaître leur nouvelle interlocutrice, Madame Elodie Jagot.

-ENEDIS informe la commune de Corgoloin de coupures de courant pour travaux :

. Vendredi 10 janvier 2025 entre 8h et 11h poste Boncourt la Ronce – Chemin de Boncourt la Ronce

. Vendredi 10 janvier 2025 de 8h30 à 16h Hameau de Cussigny

. Vendredi 10 janvier 2025 de 14h à 16h sur différents lieux-dits : Hameau de Cussigny, Impasse de la Truode, Moulin de la Chaume, Chemin de Boncourt la Ronce, Chemin du Moulin de la Chaume

Devis

Le Maire informe de la réception de différents devis :

-devis changement de 2 bennes à végétaux d'un montant HT de 2 992.00€ : le Conseil Municipal donne son accord.

-devis de l'entreprise « Les Quatre Saisons » pour la taille en tête de chat d'un tilleul derrière la bibliothèque d'un montant de 660.00€ TTC : le Conseil Municipal donne son accord.

-devis de l'entreprise « Les Quatre Saisons » pour abattre 3 très gros Cyprès (en Zone Artisanale devant le garage) d'un montant de 3 598.20€ TTC : le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

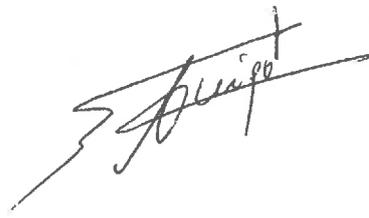
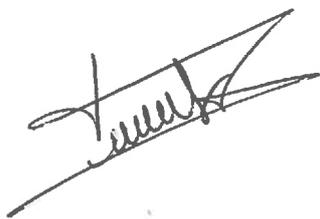
-devis de l'entreprise « Les Quatre Saisons » pour la taille de plusieurs autres arbres d'un montant de 3 414.60€ TTC : le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

INTERVENTION DE Mr CHRISTIAN MEZZAVILLA

Mr Christian Mezzavilla évoque ses rencontres avec les organisateurs de la Saint-Vincent de Ladoix-Serrigny les 25 et 26 janvier 2025 et principalement des points sécurité qui impacteront la commune de Corgoloin.

A cette occasion, différents arrêtés seront rédigés en concertation avec la DDT 21.

Fin de la séance : 20Heures 10.



➤

